

AVANT LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET APPEL SOLENNEL DU BUREAU DE LA CNCDH

Les élections européennes du 9 juin ont enregistré dans notre pays une avancée spectaculaire des forces d'extrême droite, qui, Rassemblement national (RN) en tête, ont atteint le niveau de 40%. Face à ce résultat, déjà préoccupant en soi, le président de la République a fait le choix de dissoudre l'Assemblée nationale et de convoquer des élections législatives les 30 juin et 7 juillet. Tout en étant parfaitement constitutionnelle, cette décision inaugure une phase de la vie politique lourde de périls pour la démocratie, l'État de droit et les valeurs qui y sont attachées. C'est pourquoi le bureau de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), sortant de sa réserve habituelle vis-à-vis du débat électoral, lance un appel solennel à faire barrage aux candidats de l'extrême droite.

Institution nationale indépendante depuis 1947, la CNCDH a reçu de l'État la mission de veiller au respect des droits de l'Homme dans notre pays, c'est à dire des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que d'égale dignité de la personne humaine, qui sont au fondement de notre République. Ces principes sont parfois malmenés par tel ou tel responsable politique, leur champ d'application parfois remis en question par tel ou tel élu, mais ils constituent des points de repères fondamentaux pour penser et construire un avenir commun.

Le programme des extrêmes droites, singulièrement celui du RN, s'oppose lui, de façon frontale, directe, à ces mêmes principes d'égalité, de fraternité et de liberté. La « préférence nationale », qui constitue le fil rouge de ses propositions, entre en contradiction totale tant avec les principes de notre Constitution qu'avec nos engagements internationaux. La dynamique de ses projets - priver de droits une partie de la population, puis une autre, puis encore une autre - loin de « protéger les Français » n'aboutira qu'à nier les droits d'une grande part de la population vivant et travaillant en France. Les vieux démons du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie auront toute licence pour alimenter les haines, les rejets de la différence et les réflexes autoritaires et répressifs.

Une telle situation remettra évidemment en cause la place et l'image de la France dans le monde, ses responsabilités internationales et les liens historiques qu'elle a tissés en Europe. Elle compromettra gravement l'idéal démocratique, social et écologique de la République.

Pour toutes ces raisons, et dans le cadre de sa mission légale, le bureau de la CNCDH appelle solennellement les électrices et les électeurs à voter les 30 juin et 7 juillet et à mesurer la gravité exceptionnelle de leur choix au regard du respect impérieux en France des droits fondamentaux.

Le 12 juin 2024

Jean-Marie BURGUBURU, président de la CNCDH
Renée KOERING-JOULIN, vice-présidente de la CNCDH
Pierre TARTAKOWSKY, vice-président de la CNCDH